

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### France compétences appelle à la vigilance sur des informations trompeuses relatives à des formations préparant à des certifications reconnues par l'Etat

Paris, le 14 septembre 2021

En cette rentrée, France compétences communique auprès des jeunes, de leurs familles et des actifs souhaitant se former afin de les inviter à vérifier, sur son site internet, que la certification professionnelle ou le diplôme visé est bien enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). Objectif : protéger les jeunes et leurs familles d'informations trompeuses sur la reconnaissance par l'Etat d'un cursus.

Autorité de régulation, France compétences lance une campagne de communication auprès des jeunes et de leurs familles, et auprès de tous les actifs qui souhaitent se former, en cette rentrée. Objectif : les alerter sur les moyens de vérifier la reconnaissance officielle par l'Etat de la formation dans laquelle ils s'inscrivent et s'assurer que leur choix corresponde à leurs attentes et garantisse l'exercice du métier visé. En effet, malgré la grande rigueur portée à ce sujet, certains organismes induisent en erreur des jeunes et leurs familles qui se retrouvent, à leur insu, dans des cursus non-reconnus par l'Etat.

Pour éviter cet écueil, France compétences facilite leur démarche en les invitant à vérifier en quelques clics sur **son site internet que la certification ou le diplôme choisi est bien inscrit** au RNCP. Ce répertoire recense, via des fiches descriptives ayant valeur de publication légale, tous les diplômes, titres professionnels et certificats de qualification professionnelle qui sont reconnus par l'Etat comme permettant l'exercice d'un métier. Par exemple, un contrat en apprentissage n'est pas licite s'il ne prépare pas à une certification professionnelle qui y figure : [https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

#### L'enregistrement au RNCP : reconnaissance par l'Etat et sur le marché de l'emploi

L'enregistrement à ce répertoire – dont France compétences est en charge –, conditionne **le niveau et la qualité de la certification professionnelle** car il **garantit l'acquisition d'une qualification reconnue sur le marché du travail**. Le niveau, associé à une qualification et mentionné dans la fiche est acquis en validant une certification professionnelle enregistrée au RNCP (à l'exception des seuls bac généraux et technologiques).

En outre, les organismes qui préparent à ces certifications professionnelles doivent être habilités par l'organisme responsable de la certification et identifiés auprès de France compétences. A défaut, la formation peut ne pas permettre le passage futur de l'examen et en toute hypothèse n'est pas réalisée sous le contrôle du certificateur.

Ainsi, il convient de vérifier, avant de s'engager :

- si la certification professionnelle est bien enregistrée,
- si elle est bien en cours de validité, elles sont renouvelées au maximum tous les 5 ans,
- si l'organisme est bien habilité pour préparer à son acquisition.

NB : Si un organisme peut dénommer sa formation différemment que le nom de la certification, la formation doit être directement en lien avec elle. Une dénomination plus large ou plus restreinte, comme l'enregistrement sur un autre champ professionnel doit alerter.

Créée en 2019, par la [loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018](#), pour la liberté de choisir son avenir professionnel, est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation et l'amélioration du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

#### Contact presse

Tél : 01 81 69 01 52 / [presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr)

11 rue Scribe 75009 – Paris

[www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)

Autorité nationale de financement et de régulation de la formation professionnelle et de l'apprentissage